



Le 10 janvier 2024

PLU de Saint MALO

Contribution de BRETAGNE VIVANTE

Bretagne Vivante, association naturaliste de protection de la nature, propose sa contribution au PLU de St Malo **sous l'angle de la biodiversité.**

Un état initial de l'environnement approfondi aurait été nécessaire pour pouvoir afficher plus clairement des perspectives d'évolution positive de la biodiversité dans le cadre de ce nouveau PLU. La préservation des espaces agro-naturels et des espaces littoraux, la restauration de la trame verte et bleue, l'amélioration de la trame noire, les connexions entre les différents sites-réservoirs de biodiversité sont des enjeux de ce PLU dans un contexte de pression anthropique élevée avec des milieux naturels fragmentés et souvent altérés.

Une remarque générale et une demande :

La biodiversité est mal connue à St Malo à l'exception de celle des corridors écologiques et des sites naturels (parcs, certaines zones humides, espaces verts....) qui ont pu faire l'objet d'études. En revanche la nature en ville qu'elle soit ordinaire ou non, la biodiversité (les espèces, les habitats et les écosystèmes) du milieu urbain existant n'a pas fait l'objet d'études or elles sont un préalable indispensable pour mettre en œuvre une biologie de la conservation, pour identifier les sites à préserver, pour mettre en œuvre un protocole de préservation voire de renforcement de la biodiversité lors de rénovation du patrimoine bâti. La demande est donc de poursuivre les études sur la biodiversité pour inventorier et valoriser davantage les enjeux. **L'Atlas de la biodiversité en gestation au niveau agglomération pourra apporter des réponses.**

Bretagne Vivante Rance Émeraude (BVRE) demande que la **bande littorale** formée de falaises ou de dunes **soit déclarée inconstructible** avec un classement en zone NIm pour éviter les erreurs constatées à la cité d'Alet, au bord de la plage du Minihic, sur les falaises de la plage du Val etc... Il s'agit de

- préserver des habitats naturels, de protéger des espèces protégées présentes, Armérie maritime et Crambe maritime,
- anticiper la montée du niveau marin qui crée un risque d'effondrement de la falaise ou de recul des dunes,
- préserver au maximum les espaces contigus à la mer non encore construits. L'axe de la Rance (d'Alet à la Briantais) doit être strictement interdit à toute construction. Le site de la Varde montre que des solutions sont possibles.

Le PLU doit identifier des coupures d'urbanisation, prévues au SCOT, pour préserver les espaces naturels remarquables de la bande des 100 mètres.

Bretagne Vivante Rance Émeraude prend acte de la volonté affichée dans le PADD de préserver les zones humides, les cours d'eau, les plans d'eau, les haies et les boisements. Mais la préservation de la trame verte et bleue a besoin d'être confortée au-delà de ce qui est écrit, prévu.

1 - La carte des **corridors écologiques** montre des ruptures au sein de la zone urbaine. Notre association demande que soit mise en place une stratégie de connexion permettant les continuités par exemple entre la Varde (zone Nlt) et la zone humide des Trois Cheminées à Rothéneuf (zone N). Il est possible de **créer des écoducs** au sein de zones UR séparant deux zones naturelles en vue de faciliter la circulation de la faune. Les associations naturalistes souhaitent participer au suivi des travaux concernant la zone humide de ce secteur.

Le maintien de la biodiversité dans les espaces urbains (zones U) passe par une vigilance particulière pour que chaque parcelle et que chaque projet fassent l'objet d'une étude de son environnement pour qu'un **réseau de continuité biologique et écologique** soit constitué, reconstitué et ininterrompu pour l'ensemble des organismes vivants, aussi bien en termes de circulation que d'habitats.

- BVRE pense que les **jardins des particuliers** font partie intégrante de la biodiversité de St Malo. Le PLU devra intégrer des **préconisations pour faciliter la circulation des espèces et pour recommander des végétaux d'essences locales rendant des services écosystémiques**. De même, lorsque les projets d'aménagement incluent des aménagements naturels (haies en milieu urbain, agricole ou naturel), ces derniers seront composés de trois strates (arborée, arbustive et herbacée).
- Dans le cadre d'aménagements de voirie, de pistes cyclables ou de cheminements piétonniers, le PLU doit veiller à intégrer les logiques de déplacement des espèces animales afin d'éviter une fragmentation supplémentaire.
- De même, dans le cadre de l'aménagement des espaces de stationnement, le PLU doit définir la recherche d'une perméabilité maximale, d'espaces plantés/végétalisés avec des masses arbustives d'essences locales... **et associer les 3 strates (prairie, arbustes, et arbres)**.

Le diagnostic a permis d'identifier certains **réservoirs de biodiversité**, les parcours de l'eau, les espaces de nature en ville et les continuités écologiques, le PADD fixe des objectifs de protection, de restauration, de mise en valeur de ce socle environnemental, **BVRE demande que des indicateurs soient créés pour suivre l'évolution du patrimoine naturel**.

2 - L'établissement d'une « Trame Noire » à l'échelle de Saint Malo est un enjeu pour la préservation de la biodiversité mais également pour la réduction de la consommation énergétique. Il convient de réguler l'éclairage artificiel nocturne notamment celui des espaces extérieurs. Pour cela, il est important de considérer :

- La possibilité de limiter fortement voire de ne pas éclairer (2e cause de régression des insectes après les pesticides) lors de la période de reproduction des insectes (mai /aout) qui est la base de la chaîne alimentaire (des chutes d'abondance de 70% à 80% au cours des dernières décennies dans les zones dominées par les activités humaines) et ce, dans les zones les plus favorables aux cycles biologiques des insectes.
- Le type d'éclairage et son efficacité énergétique : par exemple, l'utilisation de technologies, comme les lampes fluorescentes ou les LED, permet désormais de fournir la même puissance d'énergie tout en réduisant la consommation d'énergie
- Les périodes d'éclairage correspondant aux usages et aux lieux d'implantation : par exemple, les dispositifs de détecteurs de présence éclairent sur un laps de temps plus court. Dans les espaces publics, l'éclairage peut être limité aux trottoirs et pistes cyclables. Sur les voies de circulation automobile il peut être éteint. Sur les voies douces des LED orangées, avec une température de couleur maximum de 2700 kelvins sont appropriées.
- La hauteur des lampadaires pourra être réduite le plus possible, en particulier dans les futurs aménagements de voies de grande circulation.

3 - BVRE est très attaché et vigilant quant à l'aménagement des espaces

Espaces de circulation :

- Renforcer les espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes,
- Créer une **zone de covoiturage** dans le secteur du rond-point René Cassin desservie par les transports en commun dont la fonction serait complémentaire du parking Paul Féval qui favorise l'utilisation des mobilités douces par les touristes
- Généraliser les transports en site propre

OAP de Gaulle, Triquerville, Marville

Sur ces zones, Bretagne Vivante demande que l'orientation, affichée dans le règlement littéral « VEGETALISER ET DESIMPERMEABILISER LES SOLS » prenne tout son sens. Les projets d'aménagement actuels ne permettent pas de renforcer la présence de la nature en ville, ni de garantir la perméabilité, ni de lutter contre les îlots de chaleur urbain. Le coefficient de biotope ne semble pas ici respecté.

OAP Briand

La voie verte devra être aménagée pour en faire un véritable corridor écologique favorable aux espèces et à la végétation.

OAP La Houssaye

Il est positif de constater que les continuités écologiques débouchent sur le corridor contigu à la zone agricole qui lui-même permet de rejoindre la zone humide des trois cheminées puis la Varde.

Par contre dans l'état actuel du projet, BVRE demande que soit élargie et restaurée la zone humide prévue car elle ne correspond pas à la réalité hydrologique initiale étant donné les remblais effectués. BVRE demande aussi que soit prise en compte et maintenue la haie arbustive orientée sud-nord, lieu de repos lors des migrations d'espèces protégées notamment les torcols fourmiliers et les phragmites aquatiques, mais aussi lieu d'habitat et de nourriture de tous les passereaux.

OAP Caserne de Lorette

BVRE apprécie que des vergers, boisements et jardins partagés soient la marque de cet éco-quartier.

Nous demandons de garder ou remettre en état le maximum de surface en sols perméables par exemple dans l'espace public apaisé mais aussi sur les zones de stationnement.

BVRE demande également que des mesures compensatoires soient prises sur le site suite à la destruction des hangars où étaient présents des chiroptères.

Le mur d'enceinte est gardé par souci de la mémoire patrimoniale du lieu. Nous demandons à ce que soient effectués des zones de passage pour la petite faune dans l'esprit des continuités écologiques entre l'éco quartier, le parc voisin et les jardins des riverains.

4 – La lente mais inexorable montée du niveau moyen des mers, qui va en s'accélération avec le réchauffement climatique (voir rapports du GIEC et **PNACC-3**, prochain *Plan national d'adaptation au changement climatique*), mériterait **une prise en considération et un affichage plus nets des enjeux et perspectives sur l'évolution de la Ville à long terme**. On sait déjà que le PPRSM est en révision.

